

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 Novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 07 Novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Jean-Claude MASSON, Laurent BOULAIN, Fabrice GERVAIS, Madame Valérie ELAMBERT

POUVOIRS :
Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE
Mr Philippe GASNIER donne pouvoir à Mr Bruno CŒUR
Mme Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Mr Guy COURSIMAULT

ABSENTS : Mr Sébastien GIRARD, Fabrice GERVAIS

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 24/10/2024 : approuvé à 11 voix pour, 1 abstention

DELIB 2024-36 – STATUTS DE LA METROPOLE - RESTITUTION D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE - SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS DE HAUT NIVEAU - APPROBATION - DEMANDE DE MODIFICATION.

La présente délibération consiste à réduire le périmètre d'intervention de la métropole s'agissant du soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau.

La compétence portant sur le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau a conduit la métropole à se substituer aux communes dans le soutien financier aux clubs de sport professionnels collectif de haut niveau, évoluant au 1^{er} ou 2^{ème} échelon national dans un championnat géré par une Ligue professionnelle.

A ce jour, seuls deux clubs bénéficient du soutien d'Orléans Métropole, la SEML Orléans Loiret Basket et la SAS PRO handball 45 (SARAN LOIRET HANDBALL – SEPTORS).

Un groupe de travail a été constitué en 2023 afin de réfléchir à cette délégation.

Deux hypothèses se sont dégagées des discussions :

- la restitution de la compétence de soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau dans les communes. Pour mémoire, le conseil métropolitain s'est déjà prononcé en faveur de cette restitution de compétence par délibération du 17 novembre 2022 (à l'exception du handball de haut niveau) sans qu'elle ne puisse être suivie d'effet en raison de l'absence de majorité requise des conseils municipaux des communes membres.

- l'élaboration d'une politique sportive cohérente à la métropole ce qui implique de redéfinir la politique métropolitaine par rapport aux communes et ce qui suppose des transferts de compétences des communes vers la métropole, ce que plusieurs maires ont clairement refusé.

Suite aux derniers débats en conférences des maires, il ressort que la meilleure solution pour stabiliser la situation des différents acteurs (clubs, EPCI et communes) est la restitution de la compétence aux communes.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la restitution de la compétence facultative « soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau », ainsi que la modification des statuts correspondante, avec effet au 1er février 2025,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à 8 voix pour et 4 abstentions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- . **Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets**
- . **Présentation du rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable**
- . **Présentation du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif**
- . **Présentation du bilan des ateliers de concertation pour la construction du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des Vals de l'Orléanais.**
- . **Vie des services :**
 - Suite absence maladie depuis deux mois d'un agent de mairie, décision prise de n'ouvrir la mairie que deux demi-journées par semaine, les mardi et jeudi. Cet absentéisme explique le retard des facturations diverses auprès des habitants.
 - Services civiques : blocage de l'Etat pour l'instant sur les recrutements ; à suivre
- . **Restrictions budgétaires de l'Etat en 2025 :**
 - communication de l'AML (Association des maires du Loiret) sur les pistes gouvernementales, avec impacts sur l'ensemble des collectivités, dont les communes
 - impacts potentiels entre Métropole, Conseil Départemental, Conseil régional sur les communes (à suivre lors du vote budgétaire 2025)
- . **Recensement de la population début 2025 :**
 - Ressources : besoin de deux agents recenseurs, qui ne doivent pas être des élus
 - Dates : le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février
 - Obligation de recenser toutes les maisons
 - Privilégier le recensement par internet
 - Primordial pour définir les dotations de l'Etat pour la commune ; important pour les statistiques INSEE
- . **Travaux / sécurité :**
 - Plantations rue Saint Marc : fait
 - Consuel conserverie : reçu
- . **Commission Solidarités et Enfance :**
 - Aide au permis de conduire B statuée à partir de 2025, entre 200 € et 500 € selon quotient familial, ayant entre 15 et 30 ans, avec compensation en heures de bénévolat pour la commune (20 heures)
 - Colis de Noël : potentielle distribution 14-15 décembre
 - Relance des repas intergénérationnels
 - CMJ : élection du nouveau CMJ déroulée
- . **Commission environnement / agriculture :**
 - bornage des parcelles communales acquises : en cours
 - affouage : démarrage de la saison
- . **Questions aux élus du 14/11/2024 : RAS**

Prochain conseil municipal le **12/12/2024** à 18H30 (précédé par les questions aux élus à partir de 17H30)

Fin de séance à 19H45

A BOU, le 14/11/2024

Le Secrétaire de séance


 **MARIE DE SERBAN Sr.**